



DÉLIBÉRATION

OBJET : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE ET INCENDIE ET SECOURS.

L'an deux mille vingt-six, le **31 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gilles COLLOMB**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **25/03/2026**.

Présents : **Gilles COLLOMB, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Véronique LONG, Patrick VAN MOERKERCKE, Jean-Noël BISACCIA, Patrick PIN, Marie-Lise SONCINI, Sandrine MAROC, Nathalie DALMASSO, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Robin GIANA, Marion MELICUCCI, Stéphane LE ROUX, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD.**

Absents : **Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ**

Absents ayant donné procurations :

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2026-012

Vu la Loi du 28 octobre 2001 ;

Vu la décision du Conseil d'État du 30 mars 2023 n°468012 ;

Vu les circulaires du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 portant sur la désignation d'un correspondant défense ;

Vu la loi MATRAS n° 2021-1520 du 25 novembre 2021

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 portant sur la création d'un correspondant incendie et secours ;

Vu l'article 2122-18 du C.G.C.T ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après avis, à l'unanimité, PREND ACTE que Monsieur le Maire désigne :

Monsieur Gabriel SCHANG en tant que conseiller municipal en charge des questions de défense. Il sera à ce titre l'interlocuteur privilégié du Ministère de la Défense et représentera la Commune auprès des instances militaires.

PREND ACTE que Monsieur le Maire désigne Monsieur Gabriel SHANG en tant que Conseiller Municipal, correspondant « incendie et secours » dans la Commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 31/03/2026.**

**Le Maire,
Gilles COLLOMB.**



**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**